

Intitulé du Projet : Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité.

(APA Nagoya II)

Appel à consultation pour l'élaboration de :
**Travaux de renforcement du Centre d'Échange
d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA,
incluant l'intégration du registre des savoirs
traditionnels existant sur les ressources génétiques.**

Référence : Quantum Project ID 01000687

TERMES DE RÉFÉRENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : projetapain@environnement.gov.ma . L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

I. Contexte de l'étude

Dans le cadre de ses efforts pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya, le Maroc a lancé le projet « Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques (APA Nagoya II) », en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ce projet, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), revêt une importance cruciale en visant à soutenir la gestion durable des ressources génétiques et à générer des avantages économiques équitables et durables pour le développement rural et la conservation de la biodiversité.

Le projet APAII ambitionne la création d'une plateforme numérique facilitant les demandes d'accès aux ressources génétiques, en conformité avec les principes du Protocole de Nagoya. A son tour, le Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité (CHM) du Maroc, accessible à l'adresse <https://ma.chm-cbd.net/fr> jouera un rôle capital dans la centralisation et la diffusion efficace des informations relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages. Cela inclut les données sur les accords, les permis et autres documents clés, permettant ainsi aux parties prenantes de disposer des informations nécessaires pour respecter les obligations du Protocole de Nagoya.

Le Protocole de Nagoya aborde les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques en précisant les exigences pour l'accès, le partage des avantages et le respect des obligations envers les communautés locales. Il stipule que les Parties doivent obtenir le consentement préalable en connaissance de cause des communautés concernées et garantir un partage juste et équitable des avantages, tout en respectant les droits coutumiers et les pratiques communautaires. En établissant des règles claires pour l'accès et le partage des avantages, le Protocole renforce la capacité des communautés à tirer parti de leurs connaissances et encourage la création de protocoles communautaires, de conditions de négociation claires, et de clauses contractuelles type pour protéger et valoriser ces savoirs.

Le recensement des connaissances traditionnelles est essentiel pour l'Accès et le Partage des Avantages (APA) car il permet de protéger les droits des communautés locales détentrices de ces savoirs, facilite la négociation et la conclusion d'accords APA en fournissant des informations claires sur les savoirs disponibles, valorise et préserve ces connaissances en les intégrant dans des systèmes formels de gestion des ressources génétiques, et encourage la recherche et l'innovation en offrant aux chercheurs et aux entreprises des données cruciales pour accéder et utiliser ces savoirs de manière éthique et équitable.

Dans le cadre de ces activités, le registre des connaissances traditionnelles (Base de données) associées aux ressources génétiques sera élargi pour inclure des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques dans les régions pilotes de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet afin de créer une base de données développée. Ces savoirs couvriront un large éventail de domaines thématiques, notamment les industries pharmaceutique, biotechnologique, des cosmétiques, et des applications pour la recherche fondamentale ou la commercialisation des produits, entre

autres. Cette expansion vise à documenter et valoriser les savoirs traditionnels afin de renforcer les capacités des différents acteurs de la biodiversité en matière d'intelligence de marché. Elle permettra une analyse des tendances du marché dans les secteurs clés de la bioprospection et facilitera l'identification de la propriété intellectuelle appropriée et adéquate liée aux ressources génétiques attrayantes, qui présentent un fort potentiel pour le développement de produits (brevet et licence) au Maroc. De plus, elle veillera à ce que les acteurs clés, tels que les départements gouvernementaux et les agences de recherche, soient bien équipés et informés pour promouvoir l'établissement d'accords APA efficaces le long des chaînes de valeur conformes à l'APA.

Par ailleurs, l'évaluation des besoins en matière de technologies de l'information et le développement d'un plan de communication pour populariser la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc sont également des éléments clés. En améliorant l'efficacité de la plateforme numérique du CHM et en développant des outils de communication adaptés, le projet facilitera l'accès à l'information et renforcera la sensibilisation des parties prenantes. Cela contribuera également à un meilleur engagement des communautés locales, des décideurs politiques et des institutions académiques, favorisant ainsi une mise en œuvre plus inclusive du Protocole de Nagoya.

Ce contexte justifie la formulation des présents termes de référence pour le renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels étendu sur les ressources génétiques.

II. Objectif de l'étude et description des prestations demandées

1. Objectif général :

L'objectif général de cette prestation est de renforcer le Centre d'échange d'information National sur la Biodiversité (CHM) en développant des outils de communication adaptés pour inclure des informations complètes et accessibles sur les ressources génétiques et les procédures d'APA, facilitant ainsi une gestion intégrée et coordonnée des données sur les accords, les permis et autres documents clés, permettant ainsi aux parties prenantes de disposer des informations nécessaires pour mieux contrôler et suivre les activités liées à l'accès aux ressources génétiques ainsi que d'étendre le registre des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques pour y inclure les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques dans les régions pilotes de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet afin de créer une base de données développée.

2. Objectifs spécifiques :

- Renforcer le CHM national pour y intégrer des informations pertinentes sur l'APA. Ce renforcement vise à faciliter l'accès aux informations sur les ressources génétiques et les procédures d'APA, à surveiller l'utilisation des ressources génétiques, et à harmoniser et coordonner les efforts des différentes parties prenantes. En améliorant la rubrique du CHM dédié au protocole de Nagoya. Le CHM amélioré permettra une meilleure diffusion de l'information et un suivi plus efficace des activités liées à l'APA, contribuant ainsi à une gestion durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés au Maroc.
- Étendre le registre hors ligne préexistant des savoirs traditionnels en matière d'APA pour y inclure les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Cela inclut la conduite d'enquêtes et la documentation des savoirs traditionnels associés à ces ressources dans les régions pilotes de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet afin de créer une base de données développée.
- Développer un plan de communication détaillé pour populariser et diffuser l'information sur le Protocole de Nagoya au Maroc. Ce plan comprend la création et la gestion d'une page web dédiée qui suivra et rapportera la progression du projet, maintenant ainsi les parties prenantes et le public informés des développements et résultats obtenus.

3. Consistance des prestations :

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la consultation doit accomplir les tâches suivantes :

Mission 1 : Mise à niveau du CHM Maroc de la biodiversité en matière d'APA

La première mission vise à optimiser l'efficacité et la fonctionnalité de la plateforme numérique du CHM national sur la biodiversité en matière d'APA. Cela commence par une évaluation complète des besoins en matière d'information, de logiciels et de matériel informatique afin d'identifier les lacunes actuelles et de proposer des solutions adaptées. Ensuite, les solutions proposées sont mises en œuvre à travers la conception d'une nouvelle architecture de la rubrique du CHM dédié au Protocole de Nagoya incluant l'intégration de registre APA-CT existant. Cette architecture vise à renforcer l'application du Protocole de Nagoya au Maroc en élargissant les fonctionnalités du CHM pour gérer et informer sur l'information sur les accords, les permis et autres documents clés et assurer le suivi des utilisations des ressources génétiques et la facilitation de la coordination des efforts des différentes parties prenantes permettant ainsi aux parties prenantes de disposer des informations nécessaires pour respecter les obligations du Protocole de Nagoya.

En parallèle, un plan de communication détaillé sera développé pour populariser et diffuser l'information sur le Protocole de Nagoya au Maroc. Ce plan comprend la création et la gestion d'une page web dédiée qui suivra et rapportera la progression du projet, maintenant ainsi les parties prenantes et le public informés des développements et résultats obtenus.

Mission 2 : Renseignement du registre des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

La seconde mission consiste à entreprendre un recensement exhaustif des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Ce recensement se concentre sur les chaînes de valeur de l'APA et les ressources génétiques dans les régions de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. Les activités incluent la planification et la réalisation des enquêtes de terrain, impliquant des interactions directes avec les communautés locales pour recueillir des données précises et pertinentes sur les savoirs traditionnels. Une fois les données collectées, elles seront analysées pour en extraire des informations clés et structurées de manière détaillée.

Les résultats devront ensuite être intégrés dans le registre/base de données APA-CT existant et inclus dans le Centre d'échange d'informations national sur la biodiversité (CHM) du Maroc, garantissant ainsi une large diffusion et accessibilité de ces connaissances précieuses.

Une évaluation de la faisabilité d'intégrer le registre des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques dans la base de données nationale existante sur la biodiversité (www.biodiversite-maroc.com) sera réalisée.

4. Les livrables à fournir par le prestataire :

N° Livrables	Détails du livrable	Délai de remise après la signature du contrat (jours)
Mission 0 : Note méthodologique		
Méthodologie de travail (L0)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition du besoin en données à collecter auprès des acteurs ; ▪ Définition de la méthodologie de travail et des outils de travail. 	15 jours

Mission 1 : Mise à niveau du CHM Maroc de la biodiversité en matière d'APA Renseignement du registre des savoirs traditionnels des ressources génétiques

L.1 Évaluation des besoins pour l'amélioration du CHM	Rapport d'évaluation des besoins en matière d'information, de logiciels et de matériel informatique incluant les solutions proposées pour combler les lacunes identifiées.	45 jours
L.2 Nouvelle structure de la rubrique dédiée au Protocole de Nagoya	Conception et mise en œuvre de la nouvelle structure de la rubrique dédiée au Protocole de Nagoya.	60 jours
L.3 Plan de communication	Document détaillant la stratégie de communication pour populariser et diffuser l'information sur le Protocole de Nagoya	60 jours
L.4 Page web dédiée	Création d'une page web dédiée au suivi et à la communication des progrès du projet APA II	60 jours

Mission 2 : Renseignement du registre des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

L.5 Rapport des enquêtes de terrain et des consultations avec les détenteurs des connaissances traditionnelles	Rapport sur les résultats de l'enquête incluant une synthèse des informations clés extraites des données collectées, recommandations pour la base de données des savoirs traditionnels	90 jours
L.6 Base de données développée	Intégration des nouvelles informations sur les savoirs traditionnels liés aux RG ciblées par le projet dans le registre APA-CT existant	90 jours

L.7 Rapport d'atelier : Atelier de présentation des résultats de la prestation pour validation des résultats de la mission 1 et 2 (Rabat)

Rapport de synthèse final, résumé synthétique de capitalisation (2pages) et la présentation finale de la prestation (LF)

N.B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maître d'ouvrage en versions provisoires et définitives.

Le prestataire devra également établir un rapport de synthèse (LF) (3 exemplaires), en format papier et numérique, des prestations fournies en nombre et en consistance à la fin de la prestation en langue française.

5. Réunion de travail et ateliers de validation :

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les réunions de travail (concertation & suivi) et les ateliers relatifs à cette consultation.

Les ateliers et consultations à organiser ci-dessous constituent une proposition indicative pour la réalisation des missions mentionnées, afin de garantir la participation active et la contribution des principales parties prenantes aux différents processus.

- Organisation d'au moins deux (02) séances/réunions de consultations des détenteurs des connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques ciblées (au moins une consultation de terrain documentée par Régions (Souss-Massa et Drâa-Tafilalet).
- Atelier de présentation des résultats de la prestation pour validation des résultats de la mission 1 et 2. (40 personnes).

N.B : Tous les frais relatifs à l'organisation des ateliers et consultations de terrain, impressions seront comptabilisés et rapportés dans l'offre financière du Prestataire. Le choix des locaux qui abriteront les ateliers fera l'objet de concertation préalable avec le maître d'ouvrage.

Mis à part les ateliers précités, des réunions de travail seront organisées tout au long de la consultation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches et l'atteinte des résultats.

6. Examen et validation des livrables :

Toutes les prestations seront suivies et facilitées par le maître d'ouvrage (DDD) à travers la coordination nationale du Projet « APA II » et la Direction du Climat et de la Biodiversité du Département du Développement Durable.

Le développement des prestations, ainsi que l'examen et la validation des livrables, se feront dans le cadre des travaux de l'équipe du projet « APA II » et du sous-comité National de la Diversité Biologique, qui inclut tous les acteurs locaux concernés par cette thématique.

Les livrables de chaque étape seront transmis par le prestataire au maître d'ouvrage pour un examen initial de 10 jours, avant d'être partagés avec le comité de suivi. Cet examen pourra entraîner des ajustements avant la transmission au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs, un atelier de présentation des résultats sera organisé dans un délai maximal de 15 jours. Le prestataire devra fournir la présentation PPT de l'atelier pour validation par le maître d'ouvrage.

Le prestataire sera responsable de la prise de notes lors de l'atelier de présentation des résultats, de l'élaboration du compte rendu et de l'actualisation des livrables en fonction des remarques du comité, dans un délai de 7 jours après l'atelier.

7. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation. Tous les documents et rapports produits par l'attributaire seront la propriété exclusive du Département du Développement Durable, du PNUD, et des parties prenantes désignées par le maître d'ouvrage.

8. Modalités de règlement

Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence en différentes tranches :

- 20 % après la validation des livrables L0 et L1 ;
- 30 % après la validation des livrables L2, L3 et L4,
- 50 % après la validation des livrables L5, L6, L7 et LF.

9. Exonération de la TVA

Le paiement sera effectué hors taxe, et le PNUD s'assurera de fournir une attestation d'exonération de TVA sur les prestations réalisées, signée par les autorités compétentes.

10. Modalités de soumission des offres

Les bureaux d'études sont invités à soumettre leurs offres soit par un dossier physique, soit par une soumission numérique, conformément aux modalités ci-dessous, **avant le lundi 09 septembre 2024 à 15h00** :

-- Dossier physique --

Les dossiers scellés doivent être déposés au **Secrétariat de la Direction du Climat et de la Biodiversité**, situé au siège du Département du Développement Durable à RABAT, à l'adresse suivante : N°9, Avenue Al Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat.

Le dossier global scellé doit être intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels existant sur les ressources génétiques _Nom du bureau d'études » et se composer de deux enveloppes scellées :

1. Une première enveloppe contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels existant sur les ressources génétiques – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études ».
2. Une deuxième enveloppe contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels existant sur les ressources génétiques – Offre financière _ Nom du bureau d'études ».
3. Un support USB contenant l'offre technique et le dossier administratif au format numérique (PDF) doit également être inclus.

-- Dossier numérique --

Les offres peuvent être soumises en format PDF à l'adresse suivante :
projetapaii@environnement.gov.ma

Les soumissions doivent se faire en deux e-mails séparés :

1. Un premier e-mail contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels existant sur les ressources génétiques – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études».
2. Un deuxième e-mail contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels existant sur les ressources génétiques – Offre financière _ Nom du bureau d'études ».

Remarque : Lors du partage de liens cloud, il est impératif de choisir des liens sans date d'expiration. En cas d'expiration du lien rendant le contenu inaccessible, l'offre sera automatiquement rejetée.

11. Durée de la consultation

La durée de la consultation est fixée à trois (03) mois à compter de la date de signature du contrat.

III. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seuls peuvent participer à la présente Consultation les bureaux d'études spécialisés conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous.

2. Qualifications et expériences requises de l'équipe technique

L'équipe, qui sera chargée de l'exécution des prestations de la présente étude, devra comporter des profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions.

Les membres de cette équipe doivent avoir une expérience confirmée dans le domaine de la biodiversité, l'écologie, le droit environnemental et la Convention sur la Diversité Biologique, avec une maîtrise des outils et mécanismes juridiques relatifs au Protocole de Nagoya.

L'équipe des consultants (es) doivent justifier des expériences similaires pour le compte du secteur public ou privé ou ayant participé à des travaux de conseil et/ou recherche confirmés en matière de mise en œuvre du Protocole de Nagoya et de la Convention pour la Diversité Biologique.

L'équipe doit être encadrée par un professionnel ayant une expérience probante, d'au moins Dix (10) ans, dans le domaine de la gouvernance environnementale et de la biodiversité. Il sera désigné comme « Chef(fe) de l'équipe ».

a) Chef (fe) de l'équipe des experts :

Plus précisément, les responsabilités du chef (fe) d'équipe incluent, mais ne se limitent pas à :

- Diriger le processus de collecte de données et d'informations nécessaires pour la réalisation de l'étude ;
- Diriger, encadrer et veiller à la conformité de la mission d'inventaire de la biodiversité urbaine ;
- Diriger et superviser l'élaboration des différents livrables de l'étude ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées.

Le/La chef (fe) de l'équipe des experts devra disposer des qualifications suivantes :

- **Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques)** en biodiversité, environnement, écologie ou toute autre discipline similaire. Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique serait un atout.
- **Au moins 10 ans d'expérience** professionnelle dans le domaine de la biodiversité ; ayant participé à **au moins 3 études ou 3 projets** en rapport avec la biodiversité, la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya et/ou les accords multilatéraux sur l'Environnement (AME)

b) L'équipe des experts :

Cette équipe comprendra au moins le profil suivant :

1. Un(e) expert (e) ayant un **Diplôme d'études universitaires, de niveau minimum Bac+5** en biodiversité, environnement, écologie ou toute autre discipline similaire. Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique serait un atout. Ayant une expérience approuvée en l'APA et les savoirs traditionnels associés ou similaires et ayant participé à **au moins deux études ou deux projets sur l'APA et les savoirs traditionnels associés ou similaires**. Elle/Il sera chargé(e) d'élargir le registre de savoirs traditionnels (base de données existante des CT)
2. Un(e) expert (e) ayant un Diplôme d'études universitaire ou une formation équivalente au niveau minimum Bac+2 en développement web ou en toute autre discipline similaire et ayant participé à **au moins deux projets dans le domaine le développement des plateformes web environnementales ou similaires** ; Elle/il sera chargé(e) d'évaluer les besoins et améliorer l'efficacité de la composante APA de la plateforme numérique/page Web du CHM national sur la biodiversité.

Exceptionnellement, le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander le remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe au cours de l'exécution de leur mission. Le Contractant devra pourvoir leur remplacement par le recrutement d'un professionnel de qualité au moins égale, et ce dans un délai maximum de huit (8) jours. Le contractant peut également désigner le chef d'équipe en tant qu'expert pour l'un des trois profils cités dans la section 2.b).

Le cas échéant, le changement d'un membre de l'équipe par le contractant, doit être de même profil et notifié au maître d'ouvrage dans un délai maximum de huit (8) jours.

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

A. Dossier administratif

B. Offre technique

C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Les présents Termes de références paraphés sur toutes les pages et signés à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont l'équipe du projet approchera et effectuera le travail ;
- Présenter la liste nominative de l'équipe affectée aux différentes missions de l'étude mettant en avant leurs profils, leurs qualifications professionnelles, et l'expérience acquise dans leur domaine conformément aux termes de référence ; Cette liste est accompagnée par des copies des diplômes, les curriculum vitae détaillés, datés et cosignés par les intervenants et le concurrent.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation et à la mobilisation des experts.

Le prestataire est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un pli séparé fermé, cacheté et portant la mention « offre financière ». (en cas de soumission physique)

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)
-----------------------------	-------	---------------------------------

		En chiffre	En lettre
Mission 0 : Note méthodologique			
Méthodologie de travail (L0)	Forfait		
Mission 1 : Mise à niveau du CHM Maroc de la biodiversité en matière d'APA			
L.1 Évaluation des besoins pour l'amélioration du CHM	Forfait		
L.2 Nouvelle architecture du CHM	Forfait		
L.3 Plan de communication	Forfait		
L.4 Page web dédiée à	Forfait		
Mission 2 : Renseignement du registre des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques			
L.5 Rapport des enquêtes de terrain et des consultations avec les détenteurs des connaissances traditionnelles	Forfait		
L.6 Base de données développée	Forfait		
L.7 Rapport d'atelier de sensibilisation et formation initiale des parties prenantes impliquées dans le mécanisme du CHM APA national et validation des résultats de la mission 1 et 2 (Rabat)	Forfait		
Rapport de synthèse final et la présentation finale de la prestation (LF)	Forfait		
Organisation des séances/réunions de consultations des détenteurs des connaissances traditionnelles (au moins une consultation de terrain documentée par Régions (Souss-Massa et Drâa-Tafilalet).	2		
Organisation de l'atelier de présentation des résultats de la prestation pour validation des résultats de la mission 1 et 2 (Rabat)	1		
Montant total HT			
Montant de la TVA (20 %)			
Montant Total TTC			

IV. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1** : Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2** : Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l'« Offre technique » ;
- **Etape 3** : Évaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs et techniques sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (Nt) lui sera attribuée en se basant sur la répartition suivante :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique	30
Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point	
Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points	
Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	
Total (C1)/30

Qualité de l'équipe proposée pour la réalisation de l'étude	Barème	Documents de base	Note sur 70
Chef (fe) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience ; • 3 références ; 	Nt1 :30	- CV - Diplôme	- Profil conforme : 30 points - Profil non conforme : 0 point
Expert (e) 1 <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 5 ans 	Nt2 :30	- CV - Diplôme	- Profil conforme : 30 points

d'expérience ; • 2 références.			- Profil non conforme : 0 point
Expert (e) 2 • Au moins 5 ans d'expérience ; • 2 références.	Nt3 : 10	- CV - Diplôme	- Profil conforme : 10 points - Profil non conforme : 0 point
Total (C2)		/70
Total global Nt		/100

Notation des Experts :

Profils de l'équipe proposée	Qualifications	Barème
Chef (fe) du projet: (30 points)	Formation académique (5 points max) : i) Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques) en biodiversité, environnement, développement durable ou toute autre discipline similaire. ((3 points)) ii) Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique serait un atout (2 points)	5
	Nombre de projets réalisés ou auxquels vous avez participé, en rapport avec la biodiversité, la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya et/ou les accords multilatéraux sur l'Environnement (AME) (10 points max) • < 3 projets = 0 point • > 3 projets = 1 point par projet plafonné à 10 points	10
	Expérience professionnelle sur la biodiversité , la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya et/ou les accords multilatéraux sur l'Environnement (AME) (10 points max) • < 10 ans = 0 Point • > 10 ans = 1 point par année plafonné à 10 points	10
	Expérience professionnelle générale (10 point max) : • > 15 ans à 10 ans : 5 points • > 10 ans : 0 points	5

Expert (e) en biodiversité (30 points)	<p>Formation académique (5 points max) :</p> <p>i) Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques) en biodiversité, écologie, Biologie, environnement, ou toute autre discipline similaire. ((3 points)</p> <p>ii) Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique serait un atout (2 points)</p>	5
	<p>Nombre de projets réalisés ou auxquels vous avez participé, portant sur l'APA (Accès et Partage des Avantages), les savoirs traditionnels associés (15 points max)</p> <p>• < 2 projets = 0 point • > 2 projets = 2 points par projet plafonné à 15 points</p>	15
	<p>Expérience sur l'APA et les savoirs traditionnels associés, ainsi qu'une bonne maîtrise de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Nagoya et des accords multilatéraux sur l'environnement (10 points max)</p> <p>• < 5 ans = 0 Point • > 5 ans = 2 point par année plafonné à 10 points</p>	10
Expert (e) en développement web (10 points)	<p>Formation académique (5 points max) :</p> <p>i) Diplôme d'études universitaires ou une formation équivalente au niveau minimum Bac+2 en développement web ou toute autre discipline similaire. ((3 points)</p> <p>ii) Une spécialisation en développement des plateformes web environnementales serait un atout (2 points)</p>	5
	<p>Nombre de projets réalisés ou auxquels vous avez participé sur le développement des plateformes web environnementales ou similaires (5 points max)</p> <p>• < 2 projets = 0 point • > 2 projets = 1 point par projet plafonné à 5 points</p>	5

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique ;
2. L'obtention d'une note technique globale Nt strictement inférieure à 70/100 points ;
3. En cas de manque d'un profil dans l'équipe ;

Etape 3 : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$Ng = Nt \times 0.7 + Nf \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$Nf = 100 \times Fo / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : Renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels existant sur les ressources génétiques.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaines de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné.....(Prénom, Nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

N° de patente.....

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.
- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait

à.....le.....

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : Renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels existant sur les ressources génétiques.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Département du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes physiques :

Je soussigné :

Agissant en mon nom et pour mon propre compte,

en qualité de ,

Adresse du domicile

à

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Inscrit au registre de commerce de sous le n°

N° de Taxe professionnelle

CIN n°

N° de téléphone :

Adresse électronique :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdits prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A..... (En lettres et en chiffres)

Le Département du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro..... RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet